

**DEPARTEMENT
DES YVELINES**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE MUSEE PROMENADE
MARLY-LE-ROI / LOUVECIENNES**

**Arrondissement de
Saint-Germain-en-Laye**

Siège : Mairie de Marly-Le-Roi
Correspondance : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

**SEANCE DU
30 janvier 2019**

PUBLIE LE : 14 février 2019

Délibération n° 300119-5 : Convention de mécénat entre le Musée et SUEZ

L'an deux mille dix-neuf, le trente janvier à dix-huit heures trente, le Comité du Syndicat Intercommunal pour le Musée Promenade Marly Le Roi - Louveciennes, dûment convoqué par le Président le vingt-trois janvier, s'est réuni au Musée Promenade à Louveciennes, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Jean-François PERRAULT**, Président du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 30 JANVIER 2019

Présents

LOUVECIENNES	Philippe DELARUE, 1ER VICE PRESIDENT
MARLY-LE-ROI	Jean-François PERRAULT, PRESIDENT Stéphanie THIEYRE, 2EME VICE PRESIDENTE Hubert POTHELET, DELEGUE TITULAIRE Claudia PICON, DELEGUEE TITULAIRE

Absents excusés

LOUVECIENNES	Jean-Philippe SCHWEITZER, DELEGUE TITULAIRE Laurence LAFONT, DELEGUEE TITULAIRE
---------------------	--

Assistaient à la séance

Monsieur Matthieu SAILLARD, Directeur Général des Syndicats Intercommunaux
Madame Géraldine CHOPIN, Directrice du Musée Promenade

Nombre de communes	:	2
QUORUM	:	5
<u>Délégués présents</u>	:	5
<u>Pouvoirs</u>	:	2
<u>Délégués comptant pour le vote</u>	:	7

SI MUSEE PROMENADE / CS -300119-5

OBJET : CONVENTION DE MECENAT ENTRE LE MUSEE ET SUEZ

RAPPORTEUR : Monsieur le Président

VU le Code général des Collectivités territoriales;

VU la loi n°2003-709 du 1^{er} août 2003 relative au mécénat, aux associations et aux fondations ;

VU les statuts du Syndicat intercommunal pour l'Aménagement du Musée-Promenade ;

VU l'intérêt du musée de trouver différentes sources de financement pour la rénovation du musée ;

CONSIDERANT que la canalisation responsable de l'inondation d'octobre 2016 est exploitée par SUEZ ;

CONSIDERANT que le Musée présente dans son parcours des dispositifs de médiation relatifs à la machine de Marly dont l'un d'entre eux « Les mécanos de la machine » présente le dispositif de fonctionnement de la machine ;

LE COMITE,

Après avoir entendu les explications de son Président et en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

ARTICLE 1 : DECIDE de solliciter SUEZ pour un soutien financier sous la forme d'un mécénat à son dispositif « Les mécanos de la machine ».

ARTICLE 2 : DECIDE de signer la convention de mécénat entre Suez et le musée et de valider les contreparties auxquelles le musée s'engage.

Fait à Marly-le-Roi, le 14 FEV. 2019

Transmis en préfecture et affiché le

14 FEV. 2019

Pour Extrait Conforme

Jean-François PERRAULT
Président du Syndicat Intercommunal

